

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

Fax: (251-11) 551 93 21

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE  
297<sup>EME</sup> REUNION  
ADDIS ABEBA  
20 OCTOBRE 2011

PSC/PR/COMM .1(CCXCVII)

**COMMUNIQUE**

**COMMUNIQUE DE LA 297<sup>ème</sup> REUNION**  
**DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine(UA), en sa 297<sup>ème</sup> réunion tenue le 20 octobre 2011, a adopté la décision qui suit sur les efforts déployés par l'UA en République du Soudan et en République du Sud Soudan, ainsi que sur les activités du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan :

**Le Conseil,**

1. **Prend note** de la communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité, ainsi que des déclarations des Représentants permanents de la République du Soudan et de la République du Sud Soudan, ainsi que le représentant de l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD) ;
2. **Rend hommage** au Groupe de mise en œuvre de haut niveau et à ses membres, les anciens Présidents Thabo Mbeki, Abdulsalami Abubakar et Pierre Buyoya, ainsi qu'à l'équipe de soutien, pour leurs efforts inlassables dans le cadre de l'accomplissement du mandat du Groupe;
3. **Exprime son appréciation** aux Parties pour leur coopération avec le Groupe de mise en œuvre de haut niveau, et les **exhorte** à continuer à travailler avec le Groupe en vue du règlement des questions pendantes;
4. **Reconnaît** que la mission du Groupe de mise en œuvre de haut niveau n'est pas encore achevée, et **décide**, à cet égard, que le mandat du Groupe soit renouvelé pour une durée d'un an, afin de lui permettre de faciliter le parachèvement des questions pendantes, conformément aux décisions pertinentes du Conseil et aux recommandations du Groupe de haut niveau de l'UA sur le Darfour ; le Conseil **demande** au Président de la Commission de donner effet à cette décision ;
5. **En appelle** à la communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter son appui au travail du Groupe de mise en œuvre de haut niveau, qui constitue l'instance la plus à même de conduire et de coordonner les efforts de l'Afrique et de la communauté internationale en ce qui concerne le Soudan et le Sud Soudan, ainsi que leurs relations bilatérales;
6. **Décide** de se réunir en novembre pour examiner la situation au Soudan et au Sud Soudan sur la base d'un rapport exhaustif que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau soumettra au Président de la Commission.